

Piscine Aquoise BA CCS Piscine Aquoise

POSTE COMPTABLE : 060025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE**

M14

BUDGET PRIMITIF

Année 2015

**I - INFORMATIONS GENERALES - I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mentions au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans opérations, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - II
VUE D'ENSEMBLE - A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE (1)	1 100 000,00	1 100 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 100 000,00	1 100 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE (1)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT (2)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF (3)		1 100 000,00	1 100 000,00
---	--	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et au budget supplémentaire, les crédits correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section de fonctionnement, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31/12 de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - II
SECTION DE FONCTIONNEMENT -- CHAPITRES - A2

DEPENSES

Chp.	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser Reports N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
012	Charges de personnel et frais					
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gest. courante					
Total dép. de gestion courante		1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total dép. réelles fonctionnement		1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
023	Virement à la section d'investis.(5)					
042	Op.ordre transferts entre sections (5)					
043	Op.ordre intérieur section (5)					
Total dép. d'ordre fonctionnement						
TOTAL		1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 100 000,00
--	--	---------------------

RECETTES

Chp.	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser Reports N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges					
70	Produits des serv. dom.et ventes...	612 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres prod.de gest.courante					
Total rec. de gestion courante		612 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	488 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
78	Reprise sur provisions (4)					
Total rec. réelles fonctionnement		1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
042	Op.ordre transferts entre sections (5)					
043	Op.ordre intérieur section (5)					
Total rec. d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 100 000,00
--	--	---------------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	
--	--

(1) cf. Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

.../...

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - II
SECTION D'INVESTISSEMENT -- CHAPITRES - A3

DEPENSES

Chp.	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser Reports N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immob.incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équip. versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immob. reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total Opérations d'équipement					
	Total dép. d'équipement					
10	Dotat., fond divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Cpt. de liaison : affectation ... (8)					
26	Part. et créances ratt. aux part.					
27	Autres immob.financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total dép. financières					
45-1	Total Op. p. compte de tiers (9)					
	Total dép. réelles d'investissement					
040	<i>Op.ordre transferts entre sections (5)</i>					
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>					
	Total dép. d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

	+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - II
SECTION D'INVESTISSEMENT -- CHAPITRES - A3

RECETTES

Chp.	Libellé	Budget précédent (1)	Restes à réaliser Reports N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immob. incorp. (hors 204)					
204	Subventions d'équip. versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immob. reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total rec. d'équipement					
10	Dotations, fd.div. rés. (hors 1068)					
1068	Exédent de fonct. capitalisé (10)					
138	Autres subv. d'invest.non transf.					
18	Cpt. de Liaison : Affectation (8)					
26	Part. et créances ratt. aux part.					
27	Autres immobilisations financ.					
024	Produits des cessions					
	Total rec. financières					
45-2	Total Op. p. compte de tiers (9)					
	Total rec. réelles d'investissement					
021	<i>Virement de la sect. de fonctionnement</i>					
040	<i>Op.ordre transferts entre sections (5)</i>					
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>					
	Total rec. d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

<i>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)</i>	
--	--

.../...

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF023=RI021; DI040=RF042; RI040=DF042; DI041=RI041; DF043=RF043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir effectivement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il cré.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détail).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF023 + DF042 - RF042 ou solde de l'opératin RI021 + RI040 - DI040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - II

BALANCE GENERALE - B1

1 -- DEPENSES (de l'exercice + restes à réaliser reports N-1)

Chp.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 100 000,00		1 100 000,00
012	Charges du personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)(3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 100 000,00		1 100 000,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 100 000,00

Chp.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budg.)			
18	<i>Compte de liaison : affectation (8)</i>			
19	<i>Différence sur réalisation d'immob.</i>			
(total)	Opérations d'équipement			
20	Immob. incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équip. versées			
21	Immob. corporelles (6)			
22	Immob. reçues en affectation (6) (9)			
23	Immob. en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immob. financières			
28	<i>Amortissement des immob. (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immob. (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks (5)</i>			
45X-1	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total				
				+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres opérations d'équipement

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détails).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - II
BALANCE GENERALE - B2

2 -- RECETTES (de l'exercice + restes à réaliser reports N-1)

Chp.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	600 000,00		600 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	500 000,00		500 000,00
78	Reprise sur provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		1 100 000,00		1 100 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 100 000,00
--	---------------------

Chp.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'Investissements			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectations (8)			
19	Différence sur réalisation d'immob.			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations incorporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées concédées			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks (5)</i>			
45X-1	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provision pour dépréciation des compte de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total				

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - III
SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - A1

Chap. Art.(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011 Charges à caractère général		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
611	Contrats de prest.de serv. avec entr.	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés				
014 Atténuation de produits				
65 Autres charges de gestion courante				
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
66 Charges financières (b) (5)				
67 Charges exceptionnelles (c)				
68 Dotations aux provisions (d) (6)				
022 Dépenses imprévues (e)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES (=a+b+c+d+e)		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
023 Virement à la section d'investissement				
042 Opé.d'ordre de transfert entre section (7) (8) (9)				
TOTAL PRELEV. AU PROFIT SECT. INVEST.				
043 Opé.d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

	+
RESTES A REALISER (Reports N-1) (11)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 100 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DF 042 = RI 040.
- (8) 67.. Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisation).
- (9) 6815 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - III
SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES RECETTES - A2

Chap. Art.(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013 Atténuations de charges				
70 Ventes des services, du domaine...				
		612 000,00	600 000,00	600 000,00
70631	Redev. à caractère sportif	530 000,00	520 000,00	520 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	82 000,00	80 000,00	80 000,00
73 Impôts et taxes				
74 Dotations et participations				
75 Autres produits de gestion courante				
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		612 000,00	600 000,00	600 000,00
76 Produits financiers (b)				
77 Produits exceptionnels (c)				
774	Subventions exceptionnelles	488 000,00	500 000,00	500 000,00
78 Reprises sur provisions (d) (5)				
TOTAL DES RECETTES REELLES (=a+b+c+d)		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
042 Opé.d'ordre de transfert entre section (6) (7) (8)				
043 Opé.d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

+	
RESTES A REALISER (Reports N-1) (10)	
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 100 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RF 042 = DI 040.
(7) 77.. Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisation).
(8) 7815 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - III
SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - B1

Chap. Art.(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opé. et 204)			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours (hors opé.)			
	Opérations d'équipement (5)			
	TOTAL = DEPENSES D'EQUIPEMENT			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Cpt de liaison : affect. (bdg annexes)			
26	Particip. et créances rattach. à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES			
45	Opérations pour compte de tiers (6)			
	TOTAL DES DEP. OP. POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			
040	Opé.d'ordre de transfert entre section (7) (8) (9)			
041	Opérations patrimoniales (10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			

RESTES A REALISER (Reports N-1) (11)	+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir l'état III.B.3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

-- Page 10 --

(7) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DF 042.

(8) 15., 29., 2, etc. si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 192 (cf chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisation).

(10) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - III
SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES RECETTES - B2

Chap. Art.(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
TOTAL = RECETTES D'EQUIPEMENT				
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subv. d'équipement transférées			
18	Cpt de liaison : affect. (bdg annexes)			
26	Particip. et créances rattach. à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
45	Opérations pour compte de tiers (5)			
TOTAL DES REC. OP. POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	<i>Opé.d'ordre de transfert entre section (6) (7) (8)</i>			
<i>TOTAL PRELEV. PROVENANT SECT. FONCT.</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
<i>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</i>				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				

+

RESTES A REALISER (Reports N-1) (10)	
---	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) voir annexe IV.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DF 042.

-- Page 11 --

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 192 (cf chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisation).

(8) ..2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - Vue d'ensemble générale - A1.1

Répartition par fonction (Page 1/2)

	01 Non ventilé	0 Services généraux des admin.	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
OPERATIONS DE L'EXERCICE						
FONCTIONNEMENT						
Dép.						1 100 000,00
Rec.						1 100 000,00
Solde						
INVESTISSEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
RESTES A REALISER (1)						
FONCTIONNEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
INVESTISSEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
TOTAL GENERAL						
FONCTIONNEMENT						
Dép.						1 100 000,00
Rec.						1 100 000,00
Solde						
INVESTISSEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
TOTAL						
Tot.Dp.						1 100 000,00
Tot.Rc.						1 100 000,00
Solde						

(1) A n'inscrire que si le CA a été voté ou en cas de reprise anticipée après délibération du Communautaire

(2) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Dans les communes de 3500 hab. et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 hab. et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonctions ou rubriques). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants.

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - Vue d'ensemble générale - A1.1

Répartition par fonction (Page 2/2) (2)

	5 Interventions sociales	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
OPERATIONS DE L'EXERCICE						
FONCTIONNEMENT						
Dép.						1 100 000,00
Rec.						1 100 000,00
Solde						
INVESTISSEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
RESTES A REALISER (1)						
FONCTIONNEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
INVESTISSEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
TOTAL GENERAL						
FONCTIONNEMENT						
Dép.						1 100 000,00
Rec.						1 100 000,00
Solde						
INVESTISSEMENT						
Dép.						
Rec.						
Solde						
TOTAL						
Tot.Dp.						1 100 000,00
Tot.Rc.						1 100 000,00
Solde						

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - Fonctionnement - Vue d'ensemble - A1.2

Dépenses et Recettes ventilées (Page 1/2)

Chp.	Libellé Chapitres	0 Services généraux des admin. (sf 01)	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
Dépenses						1 100 000,00
011	CHARGES A CARACT					1 100 000,00
012	CHARGES DU PERSO					
014	ATTENUATION DE PR					
65	AUTRES CHARGES D					
66	CHARGES FINANCIÉ					
67	CHARGES EXCEPTIO					
68	DOTATIONS AUX AM					
022	DEPENSES IMPREU					
042	<i>Op.ordre transferts</i>					
043	<i>Op.ordre intérieur s</i>					
Recettes						600 000,00
013	ATTENUATION DE CH					
70	PRODUITS DES SERV					600 000,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVEN					
75	AUTRES PRODUITS D					
76	PRODUITS FINANCIÉ					
77	PRODUITS EXCEPTIO					
78	REPRISE SUR PROVI					
042	<i>Op.ordre transferts</i>					
043	<i>Op.ordre intérieur s</i>					

RESTES A REALISER (1)

	Dépenses					
	Recettes					

Chp.	Libellé	Ventillé (voir ci-dessus)	Non ventilé 01	TOTAL
TOTAL DEPENSES		1 100 000,00		1 100 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 100 000,00		1 100 000,00
012	CHARGES DU PERSONNEL			
014	ATTENUATION DE PRODUITS (SF ICNE 762)			
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
042	<i>Op.ordre transferts entre sections</i>			
043	<i>Op.ordre intérieur section</i>			

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - Fonctionnement - Vue d'ensemble - A1.2

Dépenses et Recettes ventilées (Page 2/2)

Chp.	5 Interventions sociales	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
Dép.						1 100 000,00
011						1 100 000,00
012						
014						
65						
66						
67						
68						
022						
042						
043						
Rec.						600 000,00
013						
70						600 000,00
73						
74						
75						
76						
77						
78						
042						
043						

RESTES A REALISER (1)

Dép.						
Rec.						

Chp.	Libellé	Ventillé (voir ci-dessus)	Non ventilé 01	TOTAL
TOTAL RECETTES		600 000,00		600 000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES	600 000,00		600 000,00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	78 REPRISE SUR PROVISIONS			
042	<i>Op.ordre transferts entre sections</i>			
043	<i>Op.ordre intérieur section</i>			

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - Investissement - Vue d'ensemble - A1.4

Equipement - Vue d'ensemble (Page 1/2)

Chp.	Libellé Chapitres	0 Services généraux des admin. (sf 01)	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
DEPENSES DE L'EXERCI						
Dép. d'éqpt. non indiv.						
20	Immob.incorporelles					
204	Subventions d'équip.					
21	Immobilisations corp					
22	Immob. reçues en af					
23	Immobilisations en c					
Opérations d'Invest.						
RECETTES DE L'EXERCI						
Rec. d'éqpt. non indiv.						
13	Subventions d'équip					
16	Emprunts et dettes (
Affectées aux op.d'Invest						
RESTES A REALISER						
DEPENSES						
Dép. d'éqpt. non indiv.						
20	Immob.incorporelles					
204	Subventions d'équip.					
21	Immobilisations corp					
22	Immob. reçues en af					
23	Immobilisations en c					
Opérations d'Invest.						
RECETTES						
Rec. d'éqpt. non indiv.						
13	Subventions d'équip					
16	Emprunts et dettes (
Affectées aux op.d'Invest						
BESOIN de Financ.						
EXCEDENT de Financ.						

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - Investissement - Vue d'ensemble - A1.4

Equipement - Vue d'ensemble (Page 2/2)

Chp.	5 Interventions sociales	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
DEP.						
N.ind.						
20						
204						
21						
22						
23						
Op.Inv						
REC.						
N.ind.						
13						
16						
Op.Inv						

RESTES A REALISER

DEP.						
N.ind.						
20						
204						
21						
22						
23						
Op.Inv						
REC.						
N.ind.						
13						
16						
Op.Inv						

BES.						
EXC.						

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE
DETTE SUR EMPRUNT -- REPARTITION PAR PRETEURS (1) - A2.1

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES - A6.1

A6.1 -- DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Reports (Rar.N-1) (3)	
	DEPENSES TOTALES (I) = A + B + C + D			
	HORS CHARGES TRANSF. (II) = A + B + C			
	Autres dépenses financières (B)			
	020 Dépenses imprévues			
	Transfert entre sections = C + D			
	Reprises/autofinancement antérieur (C)			
	Charges transférées (D) = E + F + G			
	2... travaux en régie(E)			
	3... Stocks (G)			

	Op. de l'exercice (I)	Solde d'exéc.(3)	CUMUL (IV)
Dépenses			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) cf. Modalités de vote.

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre.

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES - A6.2

A6.2 -- DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Reports (Rar.N-1) (3)	
	RECETTES (Ress. propres) (III)=g+h+j+k			
	Autres recettes financières (h)			
	Transferts entre sections (j) (5)			
	021 Virement de la section de fonct.(d)			

	Exercice (III)	Solde exéc.(3)	Affectation (3)	CUMUL (V)
Recettes				

	Déficit (I) - (III)	Excédent (III) - (I)	Résultat hors ch. transférées (III) - (II)
Solde des op. financières			

Dépenses financières (IV)	
Recettes financières (V)	
Solde (recettes - dépenses) (6)	
Solde net hors créances c/2763 et charges transférées (D) (6)(7)	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) cf. Modalités de vote.

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre.

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(5) 15... ..9 Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunts.

